



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2010

Séance ordinaire du 26 mai 2010

- 2010-18** décision modificative n° 01-2010 portant inscription budgétaire de l'extension des réseaux HTA/BT sur la zone agricole de savane Lambert
- 2010-19** décision modificative n° 02-2010 portant inscription budgétaire relative à la mise en place d'une stratégie de développement touristique sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2010-20** décision modificative n° 03-2010 portant inscription budgétaire de l'étude préalable à la mise en oeuvre du schéma d'aménagement de la Carapa
- 2010-21** inscription budgétaire de l'étude de réhabilitation de l'église de Tonnégrande
- 2010-22** modification de la délibération 2010-14 relative au vote des quatre taxes locales
- 2010-23** élargissement de la base fiscale
- 2010-24** mouvements budgétaires liés aux études et travaux : Savane Lambert, La Carapa, identité touristique de la commune, réhabilitation de l'église de Tonnégrande, travaux supplémentaires à l'école de Tonnégrande, branchement de la lagune
- 2010-25** attribution d'une dotation sur la réserve parlementaire du sénateur maire de Guyane, M. Georges Patient
- 2010-26** acquisition d'une parcelle de 150 ha à Risquetout dans le cadre du PAS de Montsinéry
- 2010-27** création d'un dispositif d'aide à la lecture et partenariat avec le Conseil général sur la formation d'auxiliaires de bibliothèque
- 2010-28** modification du plan local d'urbanisme pour la réalisation de zone d'aménagement concertée à l'entrée du bourg de Montsinéry
- 2010-29** création d'une lagune à Tonnégrande
- 2010-30** demande du FACE pour le lotissement de Tonnégrande
- 2010-31** valorisation et développement de Petit-Cayenne
- 2010-32** raccordement des habitations du bourg à la lagune de Montsinéry
- 2010-33** projet d'aménagement de la crique Patate



- 2010-34 acquisition d'une parcelle de 7 ha 2 a dans la zone d'activité économique au profit de la filiale de Poweo, Biomasse Energie Montsinéry (BEM)
- 2010-35 nomination d'un représentant titulaire et de son suppléant au syndicat mixte du centre médico-sportif de la Guyane
- 2010-36 rapport de la délibération 2008-21 et fixation des indemnité de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
- 2010-37 instauration d'une gratification relative à la médaille d'honneur communale
- 2010-38 fixation du prix de vente des baraques, tables et stands pour la fête communale des 25-27 juin 2010
- 2010-39 avis sur le projet de Programme local de l'habitat (PLH)
- 2010-40 décision modificative portant sur les travaux supplémentaires pour la réalisation du groupe scolaire de Tonnégrande



12, avenue du Gouverneur-Général-Félix-Eboué - 97356 Montsinéry-Tonnégrande

☎ : 05.94.31.39.41 - 📠 : 05.94.30.08.11

🌐 : <http://montsinery-tonnegrande.mairies-guyane.org>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2010**

DATE DE CONVOCATION

18 Mai 2010

DATE D’AFFICHAGE

18 Mai 2010

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 03
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2010/22/M-T

L’AN DEUX MILLE DIX LE VINGT SIX MAI À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

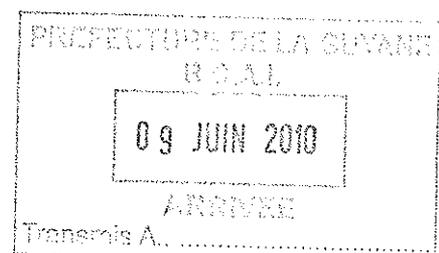
ABSENTE EXCUSÉE:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère

ABSENTS :

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.



Délibération N° 22/2010/MT
Portant modification de la délibération n°14/2010/MT
Relative au vote des quatre Taxes Locales

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

En date du 12 Février 2010. Le Conseil Municipal a voté les quatre taxes locales n'ayant pas la connaissance de l'Instruction n° IOCB0931920C du 29 Décembre 2009 relative à l'instauration d'une compensation relais en lieu et place du produit de la Taxe professionnelle, ni de l'arrêté n°132/SG/2D/1B du 26 Janvier 2010, parvenu en nos services le 12 février 2010.

Par ce fait, le taux de la Taxe Professionnelle a été voté à tort et il nous appartient d'apporter cette rectification.

Je vous demande donc :

1) – de procéder à nouveau au vote des taux de la Taxe d'Habitation, du Foncier Bâti et du Foncier non Bâti, sachant que les taux précédemment votés étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 13,28 %
- Foncier bâti : 31,13 %
- Foncier non bâti : 42,23 %

2) – d'autoriser l'inscription de la somme de **701 727 €** représentant la compensation relais de la Taxe Professionnelle au compte **7318** en lieu et place du compte **7311**.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'Instruction Budgétaire n° IOCB0931920 C du 29 Décembre 2009 relative à l'instauration d'une compensation relais, en lieu et place du produit de la Taxe Professionnelle.

Vu l'arrêté n°132/SG/2D/1B du 26 Janvier 2010.

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant le vote des taux des Taxes Locales ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

.../...

DECIDE :

Article 1^{er} : les taux des Taxes Locales sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 13,28 %
- Foncier bâti : 31,13 %
- Foncier non bâti : 42,23 %

Article 2 : AUTORISE le Maire à inscrire la somme de **701 727 €** représentant la compensation relais de la Taxe Professionnelle en compte 7318 en lieu et place du compte 7311.

ADOPTÉE PAR DOUZE (12) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 26 Mai 2010

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le :

